



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE CHARLEVOIX-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de janvier 2010 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-sixième jour de janvier deux mille dix (26/01/2010) à 20 h, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée
M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
M. Raynald Godin, représentant de Saint-Aimé-des-Lacs
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bernard Maltais, préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs.

Monsieur Pierre Girard, directeur général et secrétaire-trésorier, et madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional, assistent également à la séance.

10-01-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une première séance de travail d'une durée de trois heures ayant eu lieu le 19 janvier dernier où il fut question des sujets suivants : aménagement du territoire (Sécurité alimentaire de Charlevoix (SAC), présentation de madame Alexandra Simard, suivi de dossiers divers); gestion des matières résiduelles (municipalisation de la collecte sélective, implantation de l'écocentre, suivi de dossiers divers); administration générale/développement régional/sécurité publique/greffe (convocation des maires : nouvelle façon de procéder, concours laboratoire rural : comité de sélection, lancement de la campagne « Diagnostic résidentiel Mieux consommer » d'Hydro-Québec, le mercredi 20 janvier, à 11 h, au Musée de Charlevoix, communautés rurales branchées : suivi du financement demandé aux MRC participantes, téléphonie IP : suivi, suivi de dossiers divers, ouverture de 3 postes à la MRC); développement

régional (présentation de monsieur Luc Vandal de Bell Canada, de monsieur Pascal Harvey du SADC de Charlevoix, de madame Claudette Simard, mairesse de Saint-Urbain et de monsieur André Nepton du SADC du Fjord); et d'une seconde séance de travail d'une durée de trois heures ayant eu lieu à 17 h, précédant le présent conseil où il fut question des sujets suivants : gestion des matières résiduelles (suivi des points inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire, complément à l'étude de municipalisation de la collecte sélective : 2 500 \$ taxes incluses); aménagement du territoire (plan de développement de la zone agricole, entente sur les paysages, suivi divers); sécurité publique/développement régional/greffe (téléphonie IP : suivi (formation, installation des téléphones, mise en service et achats divers), service d'urgence 9-1-1, suivi de la rencontre du 27 janvier avec CAUCA (renouvellement contrat, lien IP pour système de radiocommunication, etc.), règlement omnibus en sécurité publique : suivi, lots intramunicipaux : demande de droit de passage et production du rapport annuel d'activités et du rapport financier 2009, sécurité incendie : suivi des modifications au schéma de couverture de risques, suivi de la rencontre avec le Centre Femmes aux plurielles sur conciliation famille-travail, suivi divers); administration générale (TNO : demande du comité de citoyens et suivi de la rencontre du 19 janvier avec le comité famille, communautés rurales branchées : courriel de monsieur Pascal Harvey, suivi de la rencontre avec la MRC de Charlevoix, suivi de la rencontre des 3 MRC (Est, Ouest, Côte-de-Beaupré) et pacte rural : suivi de la rencontre du 20 janvier avec madame Huguette Marin, suivi de la demande de la Ville de Clermont pour le 75^e anniversaire de la Ville : 5 000 \$, Fibrotek : étude de Roche, consultation de monsieur Pierre Bellevance, réservoirs à l'Aéroport de Charlevoix : distance, consultation de monsieur Pierre Bellavance); suivi de l'ordre du jour de la séance ordinaire; l'ordre du jour est accepté sur proposition de monsieur Jean-Pierre Gagnon, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

10-01-02

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
15 DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2009.

10-01-03

ACCEPTATION : DÉLÉGATIONS, NOMINATIONS, ADHÉSIONS, ACHATS, DÉBOURSÉS TRIMESTRIELS, COMPTES À PAYER ET DÉPLACEMENTS

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de :

- autoriser le paiement des comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) des mois de décembre 2009 et de janvier 2010 conformément au document portant la cote 10-01-A3 déposé lors de la 2^e séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 1 527 416,99 \$;
- autoriser les déplacements de la MRC du mois de janvier 2010 conformément au document portant la cote 10-01-A4 déposé lors de la 2^e séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 1 459,30 \$;
- accepter les déboursés trimestriels de la MRC (incluant GMR et Aéroport) au 31 décembre 2009 conformément au document portant la cote 10-01-A5 déposé lors de la 2^e séance de travail précédant le présent conseil;
- offrir à madame Kathy Duchesne un montant de 100 \$ pour la naissance de son 2^e enfant;
- autoriser le paiement des comptes à payer du TNO des mois de décembre 2009 et de janvier 2010 conformément au document portant la cote 10-01-B1 déposé lors de la 2^e séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 12 324,84 \$;
- approuver les déboursés trimestriels du TNO au 31 décembre 2009 conformément au document portant la cote 10-01-B2 déposé lors de la 2^e séance de travail précédant le présent conseil;
- effectuer le paiement de la cotisation annuelle de la MRC au coût de 5 000 \$ concernant l'entente sur les paysages (an 2 de 3) à même le budget du TNO;
- nommer madame France Lavoie à titre de secrétaire du comité consultatif d'urbanisme du TNO;
- effectuer le paiement d'une facture d'Urbanex, relative à la réalisation du schéma d'aménagement et de développement, pour une somme de 5 000 \$;
- inscrire le président du comité de sécurité publique (CSP), monsieur Jean-Claude Simard, et la secrétaire du CSP, madame Caroline Dion, au Forum des CSP 2010 à Saint-Hyacinthe, du 29 au 31 mars;

- effectuer le paiement du dixième décompte progressif à GPC Excavation inc. pour les travaux de construction de la phase 1 du LET sous la recommandation de Consultants Enviroconseil au coût de 70 845,76 \$ taxes incluses payable à même le règlement d'emprunt 170-02-08 contre la confirmation des quittances complètes, un cautionnement d'entretien de 5 % et une retenue spéciale de 20 000 \$ (pour la mise en route de la station de traitement);
- faire l'achat de deux commutateurs informatiques au coût de 400 \$ plus taxes auprès de Services Info-Comm pour la liaison du bureau d'accueil et du bâtiment de contrôle de la station d'épuration payable à même le budget LET;
- acheter un souffleur à neige de marque Arien chez Herna sport au coût de 1 400 \$ plus taxes payable à même le budget du LET à même le poste « entretien »;
- effectuer le paiement du chargeur sur roues à Strongco Équipement au coût de 240 000 \$ taxes incluses (retenue de 2 681,25 \$ taxes incluses en attente de livraison d'équipement spécial) payable à même le poste d'investissement GMR;
- effectuer le paiement du compacteur à déchets à Hewitt Équipement Ltée au coût de 767 371,88 \$ taxes incluses (retenue de 3 000 \$ taxes incluses en attente de livraison d'équipement spécial) payable à même le poste d'investissement GMR;
- payer la location du compacteur à déchets à Hewitt Équipement Ltée comme convenu dans la soumission retenue au coût de 11 287,50 \$ taxes incluses payable à même le poste d'investissement GMR;
- inscrire le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, au 13e Rendez-Vous annuel du Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3R MCDQ), les 25 et 26 février prochains à Saint-Hyacinthe au coût de 496,65 \$, taxes incluses plus les dépenses, payable à même le budget des écocentres;
- adhérer à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) au coût de 207,69 \$ non taxable payable à même le budget GMR;
- faire l'achat d'un appareil photo pour le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, monsieur Michel Boulianne, avec le budget GMR à même le poste « fournitures de bureau »;
- faire le paiement des factures reliées à la conférence de presse du 8 décembre 2009 pour un total de 1 557,71 \$ concernant le laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural »;

- prendre un contrat de maintenance avec TELUS pour la téléphonie IP pour une période d'un an, 24/7, pour une somme de 3 134 \$ par partenaire, soit la MRC de Charlevoix-Est, la MRC de Charlevoix et la Commission scolaire de Charlevoix, plus une mise à jour sur 3 ans pour une somme d'environ 4 885 \$ par partenaire;
- faire l'acquisition de 4 VG pour les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon et Saint-Irénée et un pour l'Aéroport de Charlevoix au coût d'environ 640 \$ par VG;
- accorder une participation financière de 250 \$ pour la 12^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat;
- accorder une participation financière à la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ), pour une somme d'environ 650 \$ taxes incluses à même le budget du TNO, pour l'achat d'équipement pour l'équipe d'évacuation en motoneige, en collaboration avec la MRC de Charlevoix;
- contribuer à la campagne de financement 2004-2009 de la Fondation Asselin d'une somme de 2 000 \$;
- inscrire le préventionniste, monsieur Daniel Boudreault, à la formation en sécurité incendie les 10 et 11 avril, les 1^{er} et 2 mai et les 22 et 23 mai 2010, à Québec, au coût de 316 \$;
- inscrire le technicien en géomatique, monsieur Éric Harvey, à la formation en géomatique ArcGIS III

Il est également résolu d'autoriser par la présente toutes inscriptions et délégations aux colloques et formations pour assurer l'acquisition de compétences de multiples fonctions de la MRC lorsque jugé nécessaire par la direction générale et conformément aux prévisions budgétaires 2010.

Il est aussi résolu de procéder au renouvellement des adhésions aux associations ou aux organisations lorsque jugé nécessaire par la direction générale et conformément aux prévisions budgétaires 2010.

10-01-04

NOMINATION DE MADAME MÉLISSA OUELLET À TITRE DE REMPLAÇANTE DE MADAME KATHY DUCHESNE POUR LA DURÉE DE SON CONGÉ DE MATERNITÉ ET DÉLÉGATION À AGIR COMME REPRÉSENTANTE DE L'OMRÉ (ORGANISMES MUNICIPAUX RESPONSABLES DE L'ÉVALUATION)

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de nommer madame Mélissa Ouellet à titre de remplaçante de madame Kathy Duchesne pour la durée de son congé de maternité et délégation à agir comme représentante de l'OMRÉ.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

10-01-05 **ADOPTION DU BILAN ANNUEL 2009 DE LA MRC ET DU PLAN D'ACTION 2010 POUR DÉPÔT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'adopter de bilan annuel 2009 de la MRC et du plan d'action 2010 pour le dépôt au MAMROT tel que présenté par la directrice générale adjointe, madame Caroline Dion.

c. c. M. Paul Arsenault, directeur régional, MAMROT

10-01-06 **PROJET HYDRO-QUÉBEC « MIEUX CONSOMMER », OCTROI DE LA LISTE DE NOMS DU TNO À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer la liste de noms du TNO à la municipalité de Saint-Siméon dans le cadre du projet Hydro-Québec « Mieux consommer ».

c. c. Mme Gina Savard, Hydro-Québec
Mme Sylvie Foster, directrice générale, municipalité de Saint-Siméon

10-01-07 **OPTION DÉPÔT DIRECTE AVEC LA BANQUE NATIONALE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de prendre l'option dépôt directe avec la Banque Nationale pour permettre aux citoyens de Sagard-Lac Deschênes d'effectuer leur paiement de taxes.

10-01-08 **RÈGLEMENT NUMÉRO 193-01-10 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE BUT DE FIXER LE QUORUM À TROIS (3) MEMBRES**

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un quorum et une procédure de vote dans le Règlement numéro 133-09-03 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du territoire non organisé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est a les pouvoirs de modifier ce règlement en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné antérieurement par madame Lise Lapointe à la séance du conseil du 15 décembre 2009, à la résolution numéro 09-12-12;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement :

Que le Conseil adopte le règlement numéro 193-01-10 ayant pour objet d'amender le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est dans le but d'introduire des normes relatives au quorum et au vote.

Article 1 – Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro 193-01-10 ayant pour objet d'amender le règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est dans le but d'introduire des normes relatives au quorum et au vote.

Article 2 – Ajout de l'article suivant :

ARTICLE 7.1 – QUORUM et vote

Le quorum du comité est de trois (3) membres ayant le droit de vote. Le quorum doit être maintenu pendant toute la durée de la réunion. Tous les membres ont droit de vote. Chaque membre équivaut à une voix.

Advenant qu'un membre soit nommé comme secrétaire lors d'une réunion en l'absence de la personne-ressource, ce membre conserve son vote. Le vote est pris à main levée, à moins que le président ou un membre demande un vote au scrutin. Dans une telle situation, le secrétaire agit comme scrutateur et il dépouille les votes en présence du président. Le membre qui se dit en conflit d'intérêts face à un sujet traité doit se retirer de la réunion pour ce sujet.

Article 3 – Entrée en vigueur

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10-01-09

CORRECTION D'UN ÉLÉMENT DU PLAN 1 DU RCI NUMÉRO 191-11-09 VISANT LA PROTECTION DE LA PRISE D'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL DE SAINT-IRÉNÉE

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du Code municipal qui stipule que : « Le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution (...) pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le secrétaire-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction;

CONSIDÉRANT QUE le plan 1 du RCI numéro 191-11-09 contenait une erreur dans le bassin d'approvisionnement ainsi que dans la description de l'icône identifiant la prise d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement que le Plan 1 modifié du RCI numéro 191-11-09 soit déposé afin de remplacer l'ancien.

10-01-10

MANDAT À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL POUR RÉALISER UN COMPLÉMENT À L'ÉTUDE DE MUNICIPALISATION DES SERVICES DE LA MRC

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de mandater la firme Consultants Enviroconseil pour réaliser un complément à l'étude de municipalisation des services de collecte sélective de la MRC de Charlevoix-Est au coût de 2 500 \$ taxes incluses.

10-01-11 **LABORATOIRE RURAL « CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL, TRAVAIL ATYPIQUE ET MILIEU DE VIE RURAL » : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES ENTREVUES DU 3 FÉVRIER 2010**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de nommer les membres du comité de sélection pour les entrevues du 3 février 2010, soit monsieur Pierre Girard, directeur général, madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, monsieur Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts, et monsieur Denis Guérin du Carrefour action municipale et famille (CAMF).

10-01-12 **PACTE RURAL, ADOPTION DU RAPPORT 2009**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2009 du pacte rural et de payer les montants qui y sont associés.

10-01-13 **OCTROI D'UN DROIT DE PASSAGE À CÉDRÉCO EN TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à octroyer un droit de passage à Cédreco pour la construction d'un chemin de 150 mètres de long par cinq (5) mètres de large en territoire public intramunicipal (lot 8, rang II Ouest, canton de Sales) qui reliera le chemin privé existant sur les lots adjacents appartenant à Cédreco, sous réserve de l'obtention, si nécessaire, de l'autorisation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

10-01-14 **DOSSIER GENERAL CABLE : APPUI À LA VILLE DE LA MALBAIE**

ATTENDU QU'en date du 8 décembre dernier la direction de l'usine de La Malbaie de *General Cable* annonçait la mise à pied de 38 employés pour janvier et février 2010;

ATTENDU QUE cette annonce interpelle et inquiète toutes les instances politiques de la MRC de Charlevoix-Est sur le territoire de laquelle est située cette usine;

ATTENDU QUE la région abrite moins d'une dizaine d'entreprises d'envergure et que chaque perte d'emploi a un effet négatif majeur sur l'économie de la région;

ATTENDU QU'il est de notoriété publique que l'expertise des travailleurs, les méthodes de travail et les modèles de gestion de production de fils et câbles de cette usine sont reconnus parmi les meilleurs de l'industrie et servent d'exemple aux usines jumelles de *General Cable* ailleurs en Amérique;

ATTENDU QUE cette usine est sans contredit l'une des plus performantes des 45 unités de fabrications que compte *General Cable* à travers le monde de sorte que la rapidité et la qualité de la production ne peuvent être mises en doute;

ATTENDU QU'il est opportun de souligner que lors de la crise du verglas, Hydro-Québec, qui s'est approvisionnée d'urgence à l'usine de La Malbaie, a transmis à l'équipe de celle-ci une plaque honorifique de félicitations pour leur dévouement et soutien exemplaire;

ATTENDU QU'une pétition électronique a été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante www.assnat.qc.ca/petition pour demander au gouvernement d'exiger à Hydro-Québec de s'approvisionner en câbles et fils au Québec pour favoriser l'économie québécoise;

ATTENDU QUE le conseil des maires souhaite informer la population de l'existence de cette pétition et incite tous les citoyens à la signer;

ATTENDU QUE le conseil des maires compte sur le gouvernement du Québec pour que celui-ci prenne les mesures nécessaires pour éviter ces pertes d'emploi et vienne en aide à la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

QUE le conseil des maires transmette copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Sam Hamad, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac, à la député de Charlevoix et chef de l'opposition officielle, madame Pauline Marois, à monsieur Daniel Groulx, directeur de l'usine de *General Cable* à La Malbaie, messieurs Stéphane Néron et François Tremblay du comité de négociation de la section locale 6591 du

Syndicat des métallos et à monsieur Thierry Vandal, président directeur général d'Hydro-Québec;

QUE ledit conseil insiste pour connaître les intentions du gouvernement du Québec sur les actions qu'il entend prendre pour éviter la mise à pied des travailleurs de cette usine et pour venir en aide et en soutien à la région aux prises avec cette annonce de perte d'emploi majeure qui aura certainement, pour elle, des conséquences économiques sérieuses et graves.

10-01-15

PROBLÈME DE GLACE NOIRE SUR LA ROUTE 138, SECTEUR SAINT-FIDÈLE : APPUI À LA VILLE DE LA MALBAIE

ATTENDU QUE depuis les trois dernières années, sept accidents sont survenus sur la route 138, secteur Saint-Fidèle près des lacs situés aux environs de l'adresse civique portant le numéro 2295, du boulevard Malcolm-Fraser;

ATTENDU QU'il fait consensus des différents intervenants en sécurité publique de la région que la présence des lacs à proximité de ce tronçon de la route 138 occasionne en fonction de certaines conditions climatiques la formation de glace noire qui prend par surprise les automobilistes;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est est sensible à la problématique de ce tronçon et souhaite interpeller le ministère des Transports à ce sujet;

ATTENDU QUE ledit conseil souhaite savoir si le ministère des Transports a procédé à une analyse, une étude ou un rapport au sujet de ce tronçon;

ATTENDU QUE ledit conseil souhaite savoir ce que le ministère des Transports entend faire pour sécuriser ce secteur de façon à éviter d'autres accidents graves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement :

- de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de répondre à ses interrogations à savoir si une analyse, une étude ou un rapport aurait déjà été produit;
- de demander au MTQ d'analyser la géométrie de la route;

- de demander au MTQ s'il entend prendre des mesures pour sécuriser les lieux, quelles sont les mesures qu'il entend prendre et quand ces mesures seront réalisées;
- de demander au MTQ de finaliser l'installation des bornes kilométriques entre Baie-Saint-Paul et Saint-Siméon pour faciliter les interventions des intervenants d'urgence.

c. c. M. Jean-François Saulnier, directeur régional région de la Capitale-Nationale, ministère des Transports
M. Rémy Guay, chef du Centre de service de La Malbaie

10-01-16 **PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'adopter le rapport annuel 2009 du plan de diversification et de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est tel que déposé par monsieur Bernard Maltais.

10-01-17 **ADMINISTRATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DU PLAN DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT le courriel, en date du 25 novembre dernier, du directeur régional du MAMROT, monsieur Paul Arsenault, adressé à messieurs Pierre Girard et Guy Néron, confirmant la pertinence de confier au CLD de la MRC de Charlevoix-Est l'enveloppe financière accordée à la MRC de Charlevoix-Est pour le plan de diversification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de faire transiter au CLD pour administrer au nom de la MRC l'enveloppe financière reliée au plan de diversification et de développement économique.

10-01-18 **REFORMULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-11-46 POUR SE CONFORMER AU LIBELLÉ DU MAMROT (AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE DE BAIE-SAINTE-CATHERINE À MÊME LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ)**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'abroger la résolution numéro 09-11-46 et la remplacer par la présente :

À la suite d'une recommandation positive du comité de diversification, la MRC de Charlevoix-Est recommande au MAMROT d'accepter la demande de dérogation et d'accorder une aide financière de 60 000 \$ à la Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine, et ce, dans le cadre du « Fonds de soutien aux territoires dévitalisés – Volet V service de proximité ».

c. c. M. Paul Arsenault, MAMROT
Mme Huguette Marin, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

10-01-19 **CONTRIBUTION 2009 AU REER COLLECTIF DE MADAME VALÉRIE TREMBLAY**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de contribuer pour l'année 2009 au REER collectif de madame Valérie Tremblay pour un maximum de 6 %, qui elle contribuera pour le même montant que la MRC conformément à la recommandation de M^e René Lapointe, de Morency Société d'avocats.

c. c. Mme Valérie Tremblay

10-01-20 **ENTENTE JURIDIQUE 2010 AVEC HEENAN BLAIKIE**

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer pour et au nom de la MRC l'entente juridique avec Heenan Blaikie pour l'année 2010.

10-01-21 **REQUÊTE POUR OUVERTURE DE PORT SUR L'ÉQUIPEMENT CISCO DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'accepter la requête pour ouverture de port sur l'équipement CISCO de la MRC faite par I.S.R. au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

10-01-22 **SOCAN, PAIEMENT DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2010 POUR ATTENTE MUSICALE AU TÉLÉPHONE**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de procéder au paiement des mois de janvier et février 2010 à la SOCAN pour l'attente musicale au téléphone au coût de 18,96 \$ taxes incluses.

10-01-23

SÉCURITÉ INCENDIE, DEMANDE D'UTILISATION DE FRÉQUENCE PAR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE TADOUSSAC POUR DESSERVIR MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'autoriser le service de protection des incendies de Tadoussac à utiliser les fréquences radio du système de radiocommunication de la MRC de Charlevoix-Est pour les besoins de ce service quand il a à intervenir sur le territoire de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine en vertu de l'entente conclut entre ces deux (2) municipalités.

c. c. M. Éric Gagné, directeur incendie, Service de sécurité incendie de Tadoussac
Mme Brigitte Boulianne, directrice générale, municipalité de Baie-Sainte-Catherine

10-01-24

SÉCURITÉ INCENDIE, ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS L'HEBDO CHARLEVOISIEN POUR CHANGEMENT D'HEURE/CHANGEMENT DE PILE

Il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'une publicité dans l'Hebdo Charlevoisien pour le changement d'heure/changement de pile au coût de 253 \$ plus taxes.

10-01-25

SAUMON RIVIÈRE-MALBAIE, INTERDICTION DE PÊCHE EN AMONT DU BARRAGE

CONSIDÉRANT QU'aucune protection significative de la population de saumon de l'atlantique n'est effectuée dans le secteur amont de la rivière Malbaie (amont du barrage de Clermont jusqu'au barrage des érables);

CONSIDÉRANT QUE selon les informations recueillies, il y aurait une pression de pêche ciblée sur les saumons dans ce secteur, malgré l'interdiction de pêcher le saumon, et des problèmes de pêche sur les juvéniles;

CONSIDÉRANT QUE la population de saumon atlantique de la rivière Malbaie est en restauration (sous le seuil de conservation, mais pouvant être exploitée) et que le secteur visé est considéré comme un lieu de reproduction majeur (ensemencements annuels, effort afin de permettre l'accès aux géniteurs, présence de frayères de qualité, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le secteur n'est soumis qu'à une réglementation mineure (interdiction de pêcher le saumon, mais possibilité de pêcher l'omble de fontaine, parfois sans restriction d'engin particulier) comparativement à une grande partie des rivières à saumon où ce type de secteur est soumis à une réglementation très restrictive (interdiction de toute pêche-zone sanctuaire, etc.);

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation de la population de saumon pourrait, malgré l'interdiction de pêche du saumon, mener à une augmentation de l'attrait de ce secteur et à une augmentation de la pression de pêche illégale;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'appliquer une réglementation particulière à ce secteur afin de maintenir les acquis résultants des efforts de restauration et de développement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ou un directeur peut modifier les périodes de fermeture, les contingents ou les limites de taille ou de poids du poisson applicables à la pêche sportive fixés pour une zone par le RPQ de façon que la modification soit applicable à toute la zone ou à une partie de celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'appuyer la corporation Saumon Rivière Malbaie dans ses demandes auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin d'interdire toute pêche dans le secteur de la rivière Malbaie, situé entre le barrage de Clermont et le barrage des érables (Parc des Hautes-Gorges) pour la saison de pêche 2010 et afin que des discussions soient entamées afin de permettre une gestion unique et cohérente de la population de saumon et du territoire sur la rivière Malbaie dès 2011.

Il est aussi résolu d'appuyer la corporation Saumon Rivière Malbaie dans ses démarches pour l'ouverture de la pêche au saumon en avant du barrage pour la saison 2011 et les suivantes.

c. c. Mme Nathalie Normandeau, ministre, MRNF
Mme Claire Ducharme, SÉPAQ
M. Ronald Desbiens, Saumon Rivière Malbaie

10-01-26

APPUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À L'ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE CHARLEVOIX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHASSE À L'OURS NOIR ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX FORFAITS MULTIÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT l'étude réalisée pour le compte de l'Association des pourvoiries de Charlevoix portant sur le développement de la chasse à l'ours noir dans la zone 27-Est (région de Charlevoix) et sur le développement de nouveaux forfaits multiétablissements;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas du développement de la chasse à l'ours noir, l'objectif général de cette étude est de rassembler les membres intéressés par le développement de ce produit, sur une base forfaitaire, sur un ou plusieurs territoires publics ou privés de cette zone de chasse;

CONSIDÉRANT QUE l'étude évalue la ressource « ours noir » et détermine le pourcentage de prélèvement par secteur sans affecter la pérennité de la ressource, qu'elle définit les modalités de forfaitisations en standardisant les services, en adoptant une tarification commune et suggère une approche de commercialisation;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas du développement des forfaits multiétablissements, l'objectif général est de bâtir un forfait nature qui inciterait la clientèle à allonger son séjour, à allonger la saison touristique des pourvoyeurs et à recruter une clientèle hors Québec;

CONSIDÉRANT les retombées économiques directes et indirectes importantes reliées à la chasse sportive dans Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'appuyer l'Association des pourvoiries de Charlevoix dans ses démarches pour le développement de la chasse à l'ours noir et le développement des forfaits multiétablissements.

c. c. M. Gilles Quintin, Association des pourvoiries de Charlevoix

10-01-27

NOMINATIONS

Il est proposé par monsieur Albert Boulianne et résolu unanimement, de déléguer :

- Monsieur Raynald Godin sur le comité du bassin versant Charlevoix-Montmorency;
- Monsieur Sylvain Tremblay sur le comité de la Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix;
- Madame Lise Lapointe au sein de la SOGIT (Société de gestion des infrastructures de transport).

c. c. M. Guy Néron, CLD

M. Jean Landry, directeur général, Comité de bassin versant Charlevoix-Montmorency

M. Charles Roberge, président, Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix

10-01-28

ACHAT D'UN PROJECTEUR MULTIMÉDIA

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à l'achat d'un projecteur multimédia, d'un support de plafond et de l'équipement nécessaire à son installation auprès de Service Info-Comm au coût de 2 268 \$ plus taxes.

10-01-29

75^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de participer financièrement pour une somme de 7 000 \$ au 75^e anniversaire de la Ville de Clermont qui se tiendra cette année.

10-01-30

LOGICIEL ACROBAT : ACHAT

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de procéder à l'achat du logiciel Acrobat au poste de madame Marie-Ève Lavoie pour une somme de 300 \$.

10-01-31

RÈGLEMENT RELATIF À LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon qu'à une prochaine séance du conseil sera déposé une modification du règlement relatif à la tenue des séances de conseil afin de modifier

l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil, qui passeront de 20 heures à 19 heures.

10-01-32

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Lise Lapointe, la séance est levée à 21 h 10.

Bernard Maltais
Préfet

Pierre Girard
Directeur général
et secrétaire-trésorier